

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 3 novembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme MARTIN) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Fourniture de peinture et dérivés - Marché passé entre la Ville et la société Agora - Lot B : peinture à l'eau - Avenant n° 1

Mme Biot, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une procédure adaptée, des marchés à bons de commandes ont été conclus pour la fourniture de peinture et dérivés.

Il s'avère aujourd'hui que le seuil maximum du lot B : peinture à l'eau, ne permettra pas d'assurer les approvisionnements jusqu'à la fin de l'année 2008, les besoins ayant évolué avec la mise en peinture de nouveaux locaux, non prévue initialement, au groupe scolaire Montmuzard par exemple.

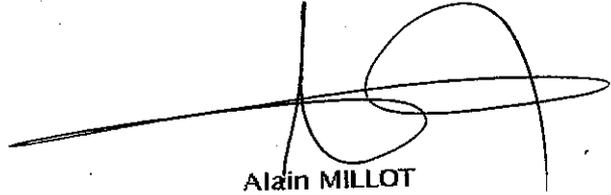
Afin de prendre en compte cette modification, il est proposé de porter le montant maximum du marché n° 20080148 conclu avec la société Agora, 6 rue des Frères Montgolfier, 21300 Chenove, de 19 000 € TTC à 21 850 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de porter le montant maximum du marché passé entre la Ville et la société Agora pour la fourniture de peinture à l'eau, de 19 000 € TTC à 21 850 € TTC ;
- 2) décider l'établissement d'un avenant n° 1 au marché et m'autoriser à signer ce dernier.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 12/11/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 NOV. 2008

